

Henri BOUTIERE
45 rue Georges Pézières
66100 Perpignan

Perpignan, 26 août 2003

Madame Madeleine MIERMONT
Syndicat de gestion du Réart
Espace Méditerranée
66000 PERPIGNAN

Chère Madame,

Suite à vos différents appels concernant la situation actuelle de l'étang de CANET, il me semble utile de résumer en quelques lignes la position que je vous ai exprimée.

A l'heure actuelle, l'étang est coupé de la mer au niveau du grau dont les vannes sont complètement ensablées et aussi pratiquement à l'autre extrémité du chenal. Le niveau du plan d'eau doit être un peu inférieur à celui de la mer et la faune meurt.

Le problème n'est plus aujourd'hui de savoir s'il fallait ou non construire les épis et le barrage. Ils existent depuis près de 15 ans et leurs effets sont inscrits pour longtemps dans le paysage. A partir du moment où le milieu est sous contrôle humain, il faut le gérer, donc que l'instrument de gestion-les vannes-soit opérationnel. Tant que vous avez les vannes ensablées et le grau obstrué, vous ne pouvez rien faire. Il faut donc que le sable soit enlevé et l'état des vannes vérifié. Et ce sable ne doit pas être déposé là où le vent ou la mer vont inévitablement le ramener dans le grau. Ce sable ne doit donc pas être poussé sur la rive Nord du chenal (Tramontane!), ni à la base de la jetée Sud d'où il serait balayé vers le grau par la prochaine grosse tempête de l'hiver. Il faut le laisser près du site pour respecter la réglementation, mais d'une façon avisée (près de la route rive Sud ?).

L'ouvrage étant remis en état, il faut l'utiliser pour faire remonter le plan d'eau de l'étang: eau de mer quand les niveaux le permettent, eau douce s'il en tombe du ciel... Une période à + 0,30 NGF et un peu de Tramontane aideraient à régénérer le milieu. Pour un effet de chasse éventuel à partir d'un niveau élevé, il faudrait une sérieuse réflexion préalable.

Comme nous vous l'avons enseigné depuis plusieurs années au cours des réunions trimestrielles de formation du FOGEM -qui ont l'aval total de la DIREN-, vous savez que chaque lagune a un fonctionnement spécifique que seul un suivi régulier de longue durée de tous les paramètres sur le terrain permet de connaître. Ce n'est qu'à partir de ces données et des observations visuelles régulières du milieu que peut être réalisée une gestion fine et adaptée du site. En ce qui concerne l'étang de CANET, vous disposez de toutes ces informations puisque c'est vous qui les avez recueillies et archivées depuis au moins 7 ans. C'est à partir de ces données que devrait être organisée la gestion dont les effets devraient être vérifiés en permanence par la poursuite du suivi, et infléchi si les résultats ne sont pas conformes aux prévisions.

Ce sont ces idées de bon sens que j'ai eu l'occasion de développer en conclusion de plusieurs études auxquelles j'ai participé sur cet étang ces dix dernières années.

Si, en ce mois d'août 2003, l'étang de CANET se trouve dans l'état qui est le sien, la raison peut en être attribuée à la canicule exceptionnelle de cet été, au blocage intempestif des vannes par le sable dont la remise en mouvement n'avait pas été prévue, ou à d'autres causes. Cependant, si une bonne gestion exige d'abord que l'outil de gestion soit en bon état de marche, il est également nécessaire que les objectifs à atteindre soient clairement identifiés et je ne suis pas certain que cette condition soit actuellement remplie.

J'espère par la présente avoir précisé certains points importants de nos entretiens. Si vous le jugez indispensable, vous pouvez faire état de quelques unes de ces idées, mais je précise qu'il s'agit d'une correspondance personnelle complètement extérieure au contrat d'étude qu'exécute actuellement le C.E.H. et qui concerne la pollution du bassin versant qui arrive dans l'étang de CANET.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.


H. BOUTIERE

P.S. A titre d'information, je joins une copie de la dernière page d'une étude sur Canet de 1997

Bien cordialement

HB

Copie

POSTFACE

POUR UNE VISION GLOBALE A LONG TERME

Au delà des conclusions spécifiques à telle ou telle zone humide dont la simplicité n'est souvent qu'apparente, il n'est pas inutile de rappeler, à l'intention des décideurs et des gestionnaires concernés, quelques idées-forces qui se dégagent de l'étude.

Le Domaine Lagunaire résulte de l'étalement de la frontière qui sépare habituellement le Domaine Continental du Domaine Maritime. Plus mince que la feuille de papier sur laquelle on en a tracé la carte, toute lagune subit, proportionnellement à sa surface, des influences provenant du soleil, du vent ou de la pluie. La réaction du milieu est, elle, proportionnellement à sa masse, qui est très faible, laissant varier très rapidement toutes ses caractéristiques: température, salinité, turbidité etc...

Milieu changeant pour qu'aucune adaptation permanente ne soit possible, ses peuplements résultent d'une reconquête permanente par les rares espèces des milieux voisins, capables de supporter ces fluctuations: Loups, Muges, Carpes, Anguilles, quelques crustacés ...

S'ils entrent massivement, c'est parce qu'ils sont attirés par la très forte productivité de la lagune due à la faible épaisseur de la lame d'eau et à la richesse en sels nutritifs. Mais la reproduction, plus exigeante que la recherche de nourriture, exige leur retour aux territoires d'origine. La richesse biologique, donc halieutique, d'une lagune dépend de sa capacité d'échanges avec l'extérieur, la Mer principalement.

Gérer une lagune, c'est d'abord gérer avec finesse ses graus afin que les échanges dans les deux sens puissent se faire au bon moment et en quantité suffisante.

Cependant la lagune est aussi, et tout autant, le récepteur d'un bassin versant qui la pollue et la comble. Son devenir dépend directement des événements naturels et humains de l'amont. Sans coordination des actions, la survie de la lagune est livrée au hasard de la sommation de toutes les initiatives humaines, dont le résultat est toujours négatif pour le milieu naturel.

Il y aura toujours des voix fortes pour défendre avec vigueur des intérêts locaux, ponctuels ou à court terme, sans doute temporairement légitimes. Mais, lorsqu'une décision de préservation a été prise à l'échelon national ou européen, par exemple en autorisant l'acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral ou de toutes autres façons, toutes les initiatives humaines prises sur le bassin versant, sur la zone humide ou sur les graus doivent être impérativement subordonnées à l'objectif de conservation et de protection. Il est du devoir de l'organisme gestionnaire de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Une vision globale dans un engagement à long terme de tout les acteurs sera seule capable de conserver pour les générations futures quelques îlots de nature dans le monde artificialisé du millénaire à venir.

M. Wilke et H. Boutière
29 septembre 1997